



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA
GUADELOUPE**

DELIBERATION N°2020/1811-05

Objet : CONTRIBUTIONS COMMUNALES DE 2021

L'an deux mil vingt et le 18 novembre à 09 heures, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Salle des délibérations de la Mairie des Abymes sise Hôtel de Ville, Le Bourg, Les Abymes, sous la présidence de Monsieur Fabert MICHELY, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 10 novembre 2020 et celle du 16 novembre 2020 (changement du lieu de réunion pour respecter les règles de distanciation physique).

Présents	Conseil d'Administration du SDIS Séance du 18/11/2020		
Membres du CASDIS			
	Nom	Prénom	Fonction
	ROCHATTE	Alexandre	Préfet
	BOREL-LINCERTIN	Josette	Présidente du Conseil Départemental
Représentants du Conseil Départemental			
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction
	MICHELY	Fabert	Président du CASDIS
	ABAILLE	Aurélien	Membre
	SIGISCAR	Marcel	Membre
	DAN	Juliana	Membre
	ERDAN	Nicole	Membre
Suppléants	Nom	Prénom	Fonction
	BAJAZET	Claudine	Membre
	BERNARD	Marlène	Membre
	RAUZDUEL	Rosan	Membre
Représentants des communes			
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction
	BAPTISTE	Christian	Membre
	PONCHATEAU- THEOBALD	Marie-Yveline	Membre
	OTTO	Jules	Membre
	COURTOIS	Jean-Philippe	Membre

Suppléants	Nom	Prénom	Fonction
	BARBIN	Robert	Membre
	BALTYDE	Rosan	Membre
	NEBOR	David	Membre
Membres avec voix consultative			
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction
	ANTENOR-HABAZAC	Félix	DD SIS
	JERPAN	Tony	Médecin-Chef du SSSM
	DOLLIN	Tony	Représentant des Officiers SPP
	ZOU	Jocelyn	Représentant des SPPNO
	BARVAUT	Sylvain	Représentant des PATS
	BOUCARD	Jean-Michel	Représentant des Officiers SPV
	AGASTIN	Alain	Représentant des SPVNO
Suppléants	Nom	Prénom	Fonction
	MALATCHOUMY	Jean-Claude	Représentant des PATS
	HERON	Steve	Représentant des Officiers SPP
Y assistaient			
	Nom	Prénom	Fonction
	LEVIF	Jean-Paul	DDA
	TIROLIEN	Alain	Chef d'Etat-Major
	BRIAL	Arnaud	Payeur Départemental
	MARC	Corinne	Chef du GAF
	GUSTARIMAC	Philippe	Chef du GIL
	MACCOW	Frantz	Chef du GMO
	VALMY-DHERBOIS	Didier	Chef du GPP
	BRUDEY	Guillaume	Chef du GFS
	COMBE	Roger	Chef du SSST
	CHARBONNE	Dominique	Chef du service Secrétariat de Direction

Secrétaire de séance : Mme Juliana DAN, Membre,

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1424-35 qui dispose que « *les modalités de calcul des contributions des communes, des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour la gestion des services d'incendie et de secours et du département au financement du service départemental d'incendie et de secours sont fixées par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dans les conditions prévues par le deuxième alinéa de l'article L1424-29* »,

Vu l'article précité qui dispose également que « *pour les exercices suivant la promulgation de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le montant global des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale ne pourra excéder le montant global des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale de l'exercice précédent, augmenté de l'indice des prix à la consommation* »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M61,



CONTRIBUTION DES COMMUNES 2021

Communes	Base contribution 2020	% répartition	écart de contribution 2020/2021	Contributions 2021	Communes
Abymes	1 808 096 €	14,75%	14 465 €	1 822 561 €	Abymes
Anse - bertrand	110 715,00 €	0,90%	885,72 €	111 601 €	Anse - bertrand
Baie - mahault	2 514 038 €	20,51%	20 112 €	2 534 150 €	Baie - mahault
Baillif	156 200 €	1,27%	1 250 €	157 450 €	Baillif
Basse-terre	514 389 €	4,20%	4 115 €	518 504 €	Basse-terre
Bouillante	190 523 €	1,55%	1 524 €	192 047 €	Bouillante
Capesterre belle-eau	459 322 €	3,75%	3 675 €	462 997 €	Capesterre belle-eau
Capesterre Marie-galante	78 028 €	0,64%	624 €	78 652 €	Capesterre Marie-galante
Deshaies	133 057 €	1,09%	1 064 €	134 121 €	Deshaies
Désirade	41 134 €	0,34%	329 €	41 463 €	Désirade
Gosier	439 556 €	3,59%	3 516 €	443 072 €	Gosier
Gourbeyre	198 212 €	1,62%	1 586 €	199 798 €	Gourbeyre
Goyave	171 735 €	1,40%	1 374 €	173 109 €	Goyave
Grand - Bourg	220 885 €	1,80%	1 767 €	222 652 €	Grand - Bourg
Lamentin	474 695 €	3,87%	3 798 €	478 493 €	Lamentin
Morne - à - l'eau	415 146 €	3,39%	3 321 €	418 467 €	Morne - à - l'eau
Moule	565 857 €	4,62%	4 527 €	570 384 €	Moule
Petit - Bourg	538 507 €	4,39%	4 308 €	542 815 €	Petit - Bourg
Petit - Canal	126 600 €	1,03%	1 013 €	127 613 €	Petit - Canal
Pointe - à - Pitre	966 207 €	7,88%	7 730 €	973 937 €	Pointe - à - Pitre
Pointe - Noire	143 081 €	1,17%	1 145 €	144 226 €	Pointe - Noire
Port - Louis	107 452 €	0,88%	860 €	108 312 €	Port - Louis
Saint - Claude	236 986 €	1,93%	1 896 €	238 882 €	Saint - Claude
Saint - François	250 921 €	2,05%	2 007 €	252 928 €	Saint - François
Saint - Louis	68 044 €	0,55%	544 €	68 588 €	Saint - Louis
Sainte - Anne	512 292 €	4,18%	4 098 €	516 390 €	Sainte - Anne
Sainte - Rose	415 318 €	3,39%	3 323 €	418 641 €	Sainte - Rose
Terre de Bas	21 366 €	0,17%	171 €	21 537 €	Terre de Bas
Terre de Haut	68 654 €	0,56%	549 €	69 203 €	Terre de Haut
Trois-Rivières	152 092 €	1,24%	1 217 €	153 309 €	Trois-Rivières
Vieux-Fort	26 272 €	0,21%	210 €	26 482 €	Vieux-Fort
Vieux-Habitants	134 980 €	1,10%	1 080 €	136 060 €	Vieux-Habitants
TOTAL GENERAL	12 260 360 €	100,00%	98 083 €	12 358 443 €	
indice consommation 2020 :	0,80%				
Montant contribution 2021	12 358 443 €				
Ecart 2020/2021	98 083 €				

Considérant l'indice des prix à la consommation constaté sur une année et publié au mois de septembre 2019 par l'INSEE Guadeloupe,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Approuve le mode de calcul des contributions communales pour 2021 sur la base des trois critères suivants :

- Le nombre d'habitants pour 1/3 de la contribution ;
- La taxe foncière perçue pour 1/3 de la contribution ;
- Le cumul des deux composantes de la Contribution Economique Territoriale (CET) perçue à savoir la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), pour 1/3 de la contribution.

Article 2 : Approuve les contributions communales au titre de l'année 2021 du SDIS de la Guadeloupe, à la somme totale de 12.358.443 €, soit une évolution de 0,80 % par rapport à l'année précédente, conformément à l'indice des prix à la consommation publié au mois de septembre 2020 par l'INSEE Guadeloupe.

Article 3 : Arrête la répartition de cette contribution par commune selon le tableau annexé.

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe.

Article 5 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VOTE DU CASDIS	
En exercice	15
Présents	13
Votants	13
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	13
Voix contre	00
Abstention	00

Le Maire, Président du Conseil d'Administration
Fabert MICHELY
Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :